

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18181 - 71ÈME ANNÉE

Initiative du groupe de Concertation pour le développement de La Réunion

Protégeons la population de la hausse du niveau de la mer

Dans une motion présentée hier, Michèle Caniguy, Anne-Flore Deveaux, Maurice Gironcel et Philippe Robert ont appelé à anticiper les effets d'une nouvelle donnée du réchauffement climatique : la hausse de 6 mètres du niveau des océans. Après lecture hier en assemblée plénière, la motion sera débattue en commission.



La montée du niveau de la mer rapproche la population du danger.

Une motion qui nous concerne car nous sommes sur une île, ce sont les termes employés en substance par Nassimah Dindar, présidente du Conseil départemental, pour annoncer le dépôt d'une motion relative aux effets du changement climatique par le groupe de Concertation pour le développement de La Réunion. Le texte appelle en effet à tirer les conséquences d'une hausse de 6 mètres du niveau de la mer. C'est en effet ce qui ressort de l'analyse de l'observation des satellites qui survolent les pôles. Il est clair qu'une telle information remet tout en question. Le groupe de Concertation pour le développement de La Réunion a donc pris l'initiative de placer cette question dans les préoccupations de l'assemblée réunionnaise compétente en matière d'action sociale. Ce sont en effet les plus pauvres qui souffrent le plus des effets du changement climatique. Ce sont donc eux qui doivent être les premiers bénéficiaires des mesures de solidarité qui découleront des décisions prises.

6 mètres de plus

Pour présenter la motion, Maurice Gironcel a tout d'abord rappelé la tenue à Paris à la fin de l'année de la Conférence sur le climat, la COP21. « Se réuniront tous les pays du monde qui tous soulignent l'importance de cette conférence, qui dépasse largement les clivages politiques ». Le conseiller départemental du groupe de Concertation pour le développement de La Réunion ajoute que la dernière révélation d'un groupe d'experts sur la fonte des glaciers « nous commande là aussi que tous ensemble, nous agissions dans le même sens ». Maurice Gironcel précise également qu'à La Réunion, « les services de l'État mettent en œuvre une large concertation sur le PGRI, le Plan de gestion des risques d'inondation ». « Notre groupe Concertation pour le développement de La Réunion propose à l'assemblée réunie ce jour d'adopter en urgence la proposition de motion ». Le conseiller départemental indique aussi que ce mardi à la Région, le groupe Alliance présentera la même motion.

Évaluer dès maintenant les conséquences

C'est pourquoi, la motion engage les conseillers départementaux à s'engager concrètement pour la protection de la population face à cette nouvelle menace. Elle demande donc aux élus de « solliciter l'État pour la réalisation d'une expertise sur les conséquences de la fonte des calottes glaciaires sur le niveau de l'océan Indien, et sur l'évaluation temporelle du phénomène ». La motion souhaite également que les conseillers départementaux « décident d'engager une étude sur les conséquences d'une élévation du niveau de la mer de l'ordre de 6 mètres, sur l'aménagement et les infrastructures à La Réunion ».

M.M.

Le groupe de Concertation pour le développement de La Réunion et la baisse des dotations

L'égalité réelle doit s'accompagner d'une solidarité nationale soutenue

Michèle Caniguy, Anne-Flore Deveaux, Maurice Gironcel et Philippe Robert ont signé une motion présentée hier demandant au gouvernement la prise en compte de la gravité de la crise sociale à La Réunion et ses répercussions sur la population. La baisse des dotations aux collectivités n'est donc pas la voie à suivre. La motion sera étudiée en commission.

La première motion du groupe de Concertation pour le développement de La Réunion a été présentée par Michel Caniguy. Elle vise à sensibiliser sur la situation particulière des collectivités réunionnaises et à la solidarité en faveur des plus vulnérables. Ainsi, les conseillers départementaux du Groupe de concertation pour le développement de La Réunion « soulignent que les collectivités réunionnaises ne pourront plus supporter la pression sociale d'une ampleur sans précédent sans une solidarité exceptionnelle de l'État eu égard à la situation particulière de La Réunion ».

Ils demandent donc au gouvernement « la prise en compte de la gravité de la situation économique et sociale de La Réunion où se combinent les impacts de la crise conjoncturelle et de la crise structurelle ». Ils souhaitent aussi « que toute demande d'effort faite aux collectivités réunionnaises s'accompagne en contrepartie légitime d'une compensation honorée par l'État suite au transfert de compétence ». Les conseillers du groupe de Concertation pour le développement de La Réunion demandent également « que les mélanges réunionnais les plus modestes ne

soient pas encore une fois mis à contribution dans un contexte où leur pouvoir d'achat est déjà lourdement entamé ». Enfin, les élus « sollicitent l'intervention des parlementaires de La Réunion et de l'outre-mer pour sauvegarder les modalités d'une solidarité nationale soutenue vis-à-vis de l'Outre-mer, dans l'esprit de l'objectif proclamé de l'égalité réelle.

Edito

Grèce : les dirigeants de l'UE sont pris à leurs propres défauts

Le gouvernement grec du premier ministre Tsipras vient de décider de soumettre les propositions des dirigeants européens à la ratification directe par le peuple. Cette décision de référendum a occasionné une certaine panique générale. Mais c'est surtout une preuve de plus que les puissants nagent en pleine illusion. A lire et écouter les médias, les adversaires de la démocratie bénéficient encore de beaucoup de soutiens.

Pourtant, ceux et celles qui poussent des cris d'orfraie ont simplement oublié que le gouvernement grec actuel a été élu en faisant campagne contre la politique d'austérité imposée par ces mêmes dirigeants européens et acceptée par le gouvernement précédent. La feuille de route qui a été confiée à la nouvelle majorité par le peuple est claire : remettre en cause les conditions de la dette. Alexis Tsipras et ses amis se sont posés comme les mandataires du peuple et c'est normal qu'ils lui rendent des comptes.

Les dirigeants de l'UE ont raté une occasion d'encourager le processus en cours, car si leurs propositions sont si vertueuses pourquoi ont-ils peur du peuple ? En dénonçant l'initiative populaire, par ricochet, ils confortent les réticences du premier ministre. Les chefs de l'Europe ont parié sur la trahison des élus grecs, ils ont échoué. Leur objectif dès le départ était de faire tomber le nouveau gouvernement car, c'est le pire adversaire idéologique qu'ils n'ont jamais rencontré. Pas question de laisser prospérer ce ver dans le fruit.

Contre toute attente, c'est l'ancien secrétaire général du FMI, DSK qui intervient dans le débat qui semble bloqué. Il appelle l'Europe à « Apprendre de ses erreurs ». Il précise : « Je crois que nous avons besoin de penser différemment, de changer de logique et de prendre une direction radicalement différente ». Sa proposition vise à accorder plus de temps à la Grèce pour le remboursement et de revoir le montant de la dette vis-à-vis des créanciers publics. Il trouve "irresponsable" d'imposer des équilibres budgétaires préalables. Il pense que c'est une ineptie de vouloir fournir des « aides pour seulement rembourser les créanciers publics ». Il n'a aucune assurance que ces propositions réussiront mais il demande d'essayer. Car, « forcer le gouvernement grec à céder créerait un précédent tragique pour la démocratie européenne. »

Rappelons ce que nous avons déjà écrit la semaine dernière : « dans ce contexte, c'est la fermeté de la Grèce qui pourra sauver l'UE de l'hypocrisie collective. C'est le vrai prix à payer. »

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Conseil départemental

Décentralisation des prestations sociales : l'État doit près de 900 millions d'euros

Le compte administratif 2014 et le budget supplémentaire 2015 étaient à l'ordre du jour de la séance plénière du Conseil général de ce 29 juin. Sur les 43 millions d'euros votés hier, 17,6 millions d'euros alimenteront la commande publique. Quant au compte administratif, il fait apparaître une dépense de 1,5 milliard d'euros en 2014, sur fond de baisse de la subvention versée par l'État à la collectivité départementale.

Avant l'ouverture de la Séance Plénière, une minute de silence a été respectée en la mémoire de Narmin Ducap, célèbre artiste ségatais, et André Gontier, ancien maire de la commune du Port et conseiller général.

Quatre motions ont été lues. Le deux premières déposées par le groupe majoritaire pour la mise en place d'un Plan pour l'égalité réelle pour les Outre-mer et pour le maintien de l'allocation Logement Accession en l'état. Le Groupe de Concertation pour le développement de La Réunion a présenté les deux autres motions. La première concerne la situation particulière des collectivités réunionnaises et à la solidarité en faveur des plus vulnérables, alors que la seconde évoque les conséquences de la fonte des calottes glacières et de l'élévation du niveau des océans. Les conseillers ont ensuite débattu du compte administratif 2014. Le discours de la présidente de l'assemblée a mis l'accent sur une situation financière tendue. Sans deux recettes exceptionnelles, le budget aurait été négatif de 30 millions.

Budget de 1,5 milliard d'euros

La responsabilité du pouvoir central est engagée, estime le Conseil départemental. En effet, les compensations financières ne sont jamais à la hauteur des compétences transférées. La Réunion est un département hors norme, avec une dépense moyenne de 168 euros par habitant pour les trois allocations de solidarité. En France, les départements dépensent en proportion la moitié, soit moins de 85 euros par habitant. Le décalage entre les moyens mis par le Département pour payer les allocations et la compensation versée par l'État a atteint 127 millions d'euros

en 2014. Depuis le transfert à la collectivité départementale de la gestion des allocations individuelles de solidarité dont le RMI devenu le RSA, la somme due par l'État atteindra 857 millions d'euros à la fin de l'année. Cette somme est à comparer au budget du Conseil départemental, qui s'élève à 1,5 milliard d'euros.

C'est pourquoi une des revendications de la présidente du Conseil départemental est de demander à l'État de reprendre la gestion du RSA. Car l'assemblée ne veut pas imposer une nouvelle hausse des impôts aux Réunionnais.

Quelle égalité réelle ?

Maurice Gironcel a mis en évidence le manque de marge de manœuvre des élus départementaux. En effet, 75 % des 1,5 milliard d'euros sont fléchés dans des dépenses obligatoires, ce qui pose le problème de la responsabilité.

Nassimah Dindar a ensuite souligné l'importance de la démarche d'égalité réelle. Rappelant que Victorin Lurel est chargé de proposer un projet par territoire, elle appelle les élus à s'impliquer dans le débat. Elle a donc invité l'ensemble des conseillers départementaux apporter leur contribution au projet de territoire. Philippe Leconstant est allé dans le même sens, estimant qu'il est important que le Conseil départemental puisse amener sa part à la réflexion globale. Il a aussi fait part de son incertitude quant aux délais qui devront être fixés pour atteindre les objectifs, comme l'alignement des taux de chômage ou de pauvreté sur ceux de la France. Faudra-t-il 10 ans, 20 ans ou 30 ans ?

Après cette discussion, le compte administratif 2014 a été adopté à l'unanimité, ainsi que le budget supplémentaire 2015.

Les dépenses du budget supplémentaire

Commande publique : 17,6 millions d'euros dont 8 pour les routes, 3,3 pour la rénovation du bâti, 2,7 pour les travaux agricoles et 2,5 pour l'aide aux agriculteurs

Aide aux entreprises et à l'insertion : 5,7 millions d'euros

Fonctionnement : 12,5 millions d'euros dont 4,7 pour l'aide aux étudiants, 2,2 pour l'APA et la PCH, 3 pour les frais d'hébergement dans les établissements sociaux et médico-sociaux, 1,6 pour le chèque santé

L'AMAPéi : autosuffisance alimentaire et installation des agriculteurs

Ce dispositif permet :

- de favoriser l'emploi et l'installation des jeunes : le Département mobilisera ses moyens pour aider les jeunes agriculteurs à s'installer à travers, la mise à disposition de terrains afin de leur permettre de travailler et de vivre de leur travail (mise à disposition gratuite pendant les 3 premières années), et à travers le dispositif Contrats Aidés vers le secteur marchand à dimension agricole (avec la capacité de financer à 100 % le résiduel d'un salaire en CAE-CUI sur un poste administratif ou opérationnel) ;
- d'offrir de nouveaux débouchés à savoir un mode de distribution court permettant aux Réunionnais de bénéficier de produits péi frais de bonne qualité à prix réduits et de conventionner avec les collègues pour assurer une présence des produits dans les assiettes des collègues.

Nout kiltir : un ouvrage historique du Père Christian Fontaine

Ré-édition par Lofis la lang kréol de "Zistoir Tikok"

Ce samedi 27 juin à la médiathèque Benoîte Boulard du Port, Lofis la lang kréol La Rényon, présidé par Axel Gauvin a présenté une nouvelle édition des textes magnifiques rédigés en créole dans les années 78-80 par un prêtre et grand militant réunionnais, le Père Christian Fontaine, sous le titre "Zistoir Tikok". Nous publions ci-après des extraits de la présentation de cet auteur et de son œuvre, qui est disponible avec un CD à Lofis, 22 rue Léon de Lépervanche au Port (koté légliz Jeanne d'Arc – tél 0262 32 18 61) pour 20 euros.

Né le 23 novembre 1944 à Saint-Joseph, Christian Fontaine est ordonné prêtre, à l'âge 28 ans. Sa foi n'a d'égal que son engagement vis-à-vis des plus démunis et l'amène, entre autres, à participer au journal "Témoignage Chrétien de La Réunion". C'est dans cet hebdomadaire qu'il publie ses « Zistoir Tikok », qui remportent un succès certain. Entre 1975 et 1976, il participe à la création du Front Culturel Sud et mène différentes actions d'ordre social, politique, culturel et religieux. Il milite, entre autres, pour le développement du créole dans les églises et n'hésite pas à jouer le rôle du père Lafosse dans "l'Esclave" (1976), une pièce de Marc Kichenapanaïdou.

Le début des années 1980 marque un tournant dans son engagement : il prend part à la création du CDPS (Centre de Développement et de Promotion Sociale), fait son entrée à Radio Pikan, où ses « Zistoir Tikok » sont diffusées. En compagnie du poète et journaliste Alain Lorraine, il se bat pour la reconnaissance du maloya.

Victime d'un accident de voiture, le 10 avril 1984, il meurt le 30 avril à l'âge de 40 ans.

« Un monument de la littérature réunionnaise »

Les histoires de Tikok paraissent pour la première fois par épisodes dans le journal "Témoignage Chrétien de La Réunion" de 1978 à 1980. Cette édition de "Zistoir Tikok" n'est pas une première. En 1988, quatre ans après les décès de



Liliane Bardeur, Angélique Gigan, Axel Gauvin et Laurence Daleau, des responsables de Lofis la lang kréol La Rényon qui ont présenté "Zistoir Tikok".

Christian Fontaine, le Centre de Développement et de Promotion Sociale (CDPS), publie l'ensemble des textes. En 2002, Radio Pikan et la maison d'édition « Mèt Ansanm » proposent une publication partielle des textes.

Comme pour les précédentes éditions, les textes sont illustrés par des dessins de Geneviève Koenig, de Bruno Georget et des illustrations d'Alix Pothin. Les différentes histoires sont publiés selon des rubriques regroupant des thèmes généraux : la nature, la santé, la religion, les croyances, les relations sociales, l'école, l'amusement, le rapport aux langues, l'apprentissage de la vie.

Le CD audio inclus dans le livre reproduit les 17 histoires mises en

voix sur cassette audio (de l'édition du CDPS) racontées notamment par Danyèl Waro. "Zistoir Tikok" s'adresse aux enfants (les enseignants du primaire et du secondaire y trouveront d'excellents textes) et aux adultes (tant ces histoires sont porteuses d'une éthique fondée sur le partage, l'amour, la fraternité). Voilà pourquoi on le considère comme « un monument de la littérature réunionnaise » et « in zour va vnir, demoune La Rényon va konète par kèr tout bann zistoir Tikok ».

« Lorsque en 1971 André Gontier a été battu aux municipales par Paul Vergès, j'ai eu le sentiment qu'il était soulagé de laisser la place de Maire à quelqu'un qui, de son point de vue, avait manifestement une vision de l'avenir que beaucoup d'autres n'ont pas... »



André Gontier, qui fut Maire du Port de Mars 1962 à Mars 1971, est décédé jeudi dernier 25 juin. Le lendemain, dès 14 heures, plusieurs centaines d'hommes et de femmes emplissaient l'église de la cité maritime où se déroulaient ses obsèques. Une allée de jeunes et de moins jeunes revêtus du maillot mauve de la Jeanne d'Arc était là pour accueillir celui qui fut l'emblématique Président de leur club de foot.

A la fin d'une cérémonie particulièrement émouvante, choisi par la famille pour rendre un hommage public à celui qui fut aussi pendant 25 ans président du club de football « La Jeanne d'Arc », le pharmacien Claude Rousse demanda alors à quatre personnes représentant la diversité portoise de le rejoindre derrière le micro. Je fus appelé ainsi que Ginette Souprayen, Jacky Grenier, Guy Pernic. Si ces trois derniers sont bien connus pour être

des tout proches d'André Gontier, personne n'a oublié qu'en ce qui me concerne, je fus sur la liste de Paul Vergès lors des élections municipales de 1971, élections qui virent la défaite d'André Gontier. Ce que ne manqua pas de souligner Claude Rousse.

Ainsi était publiquement relaté un aspect particulièrement attachant de la personnalité d'André Gontier.

Une petite, mais très significative anecdote : je me rappelle parfaitement que, sitôt proclamés les résultats du scrutin des municipales du 21 mars 1971 qui voyaient sa défaite, André Gontier m'avait fait part de son souhait de recevoir Paul le soir même. J'ai donc assisté à cette entrevue qui eut lieu dans le bureau du Maire du Port, au premier étage de la Mairie. Il y eut cette phrase d'André à Paul : « C'est un honneur pour moi d'être remplacé à ce poste de Premier magistrat par un homme

tel que vous. Je ne doute pas que vous saurez poursuivre le travail qui a été commencé... ». Le mardi suivant, l'ancien Maire recevait celui qui allait lui succéder pour faire un tour de la ville. Je ne doute pas que André Gontier a alors mis l'accent sur ce qu'il avait réalisé ou qui était entrepris et qui lui tenait à cœur.

Comment j'ai vécu l'élection d'André Gontier lorsqu'il fut élu en Mars 1962 :

En 1962, j'ai 16 ans. Notre île vit l'époque des violences électorales orchestrées depuis la Préfecture, avec la bénédiction de l'Etat. Chaque élection voit les forces dites de l'ordre chasser les mandataires communistes des bureaux de vote pour laisser place libre aux falsificateurs du suffrage universel. Le 25 Mars de cette année-là, avec beaucoup d'autres jeunes et moins jeunes, je me retrouve face aux CRS pour défendre, quel que soit le risque pris pour chacun d'entre nous, le grand principe de la démocratie. Nous nous devions de lutter contre la fraude électorale. Et nous nous sommes battus... Pas contre un homme. Nous sommes battus pour la démocratie.

En 1964, au retour d'un match de foot à Saint-Louis, dans sa voiture qui nous ramenait tous les deux au Port, je fus fortement ému par André Gontier quand, d'une voix remplie d'émotion, il me confia que cette élection du 25 mars restera pour lui comme une tâche dans sa vie. Il me confia aussi que le Préfet de l'époque lui avait dit que s'il refusait d'être candidat, il n'y avait personne ayant un peu de profil pour être Maire d'une cité aussi importante pour le développement de l'île. Et puis, il avait reçu l'assurance que les choses se passeraient normalement et que les moyens financiers suivraient. Une fois proclamé élu, se disant que si

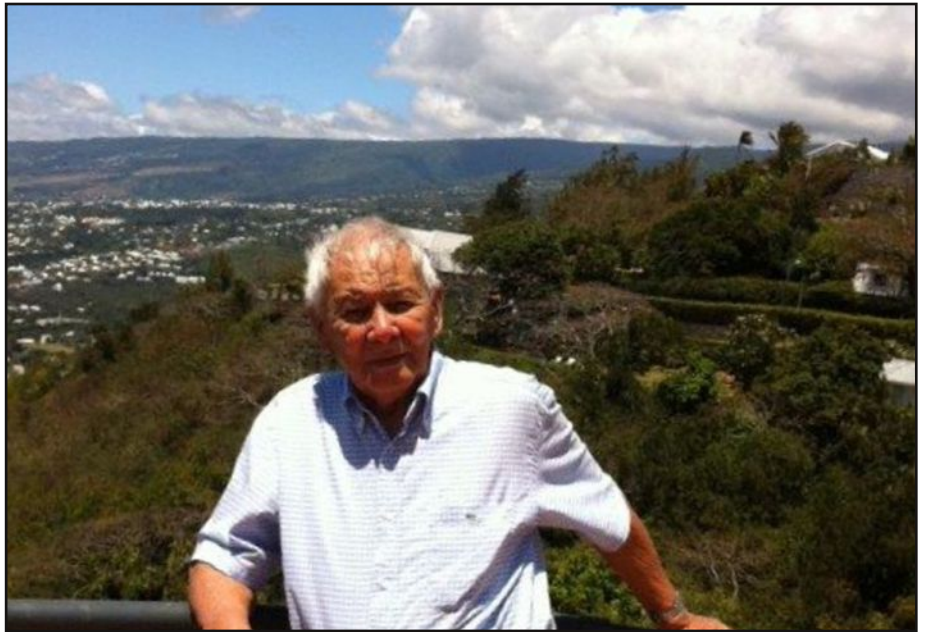
ça n'avait pas été lui, c'aurait été un autre, et que c'était peut-être là son destin, il eut alors comme seul souci l'ardent désir de travailler pour le développement de sa ville.

« Cette confession d'André Gontier m'avait alors marqué. Je me suis dit que je me devais de tourner la page du passé et cesser de lui en vouloir pour l'erreur d'un moment. Comme d'autres Portois, j'ai vu qu'il travaillait dur pour sa ville. Et il était accessible. Je crois bien que c'est ce qui a fortifié l'estime réciproque que nous nous sommes alors portée... »

Pourtant, en 1971, je suis avec Paul Vergès... contre André Gontier : Je suis fils d'une famille classée à gauche. Je me sens chrétien de gauche. Ma logique est de répondre à la demande de Paul d'être sur la liste qu'il conduira au Port, avec des noms de militants qui ne sont pas sans signification pour moi. Et le 21 mars suivant, André Gontier est battu. Je ne ressens alors chez lui aucune animosité vis-à-vis de nous. J'ai même le sentiment qu'il se sent soulagé de laisser la place de Maire à quelqu'un qui, de son point de vue, a manifestement une vision de l'avenir que beaucoup d'autres n'ont pas.

En 1983, il y a introduction de la proportionnelle. La liste conduite par André Gontier est battue. Avec trois autres de ses colistiers, il siège dans l'opposition. Très vite, il se démarque de ses amis. Il se refuse à l'opposition systématique. Pour lui, quand c'est bon, on doit voter. Seul le développement de la cité portoise importe. Il acceptera d'être le rapporteur de la Commission économique et financière que je préside alors. Oui, je l'ai apprécié. C'était ça, André Gontier : un vrai démocrate, un Réunionnais. Il entendait que soit poursuivi l'énorme travail qu'il avait commencé en matière de zone industrielle, de cités, de groupes scolaires, d'équipements sportifs, de voiries. Il ne vivait pas dans l'idée que lui seul avait été capable...

Tout naturellement, en 1985, l'Office Municipal du Sport lui décerne le « Mérite Sportif de la Ville : Ce qu'il avait fait comme Maire en matière d'équipements sportifs le justifiait amplement. Et puis, pendant de très nombreuses années, il avait assuré un travail de titan au sein de la Jeanne d'Arc. Mais plus que cela, c'est son attitude constructive vis-à-vis de la politique sportive de la ville qui en faisait un citoyen de bon sens et de valeur. J'en ai souvent causé avec lui. Des « opposants » comme il



l'était, j'en redemande. À l'OMS, nous en étions pleinement d'accord...

Faut-il, comme l'a demandé Valérie Auber, débaptiser le Stade Lambrakis pour l'appeler « Stade André Gontier » ? Si j'avais été au Conseil Municipal, je refuserais que l'on oppose Georges Lambrakis et André Gontier. Je suis d'ailleurs certain que Dédé Gontier serait d'accord avec moi. C'est comme le « Stade Nelson Mandela » à la Rivière des Galets ou le Collège « Edmond Albius ». On ne débaptise pas... Je mets cette suggestion de Valérie Auber sous le coup de l'émotion, émotion que personnellement je comprends. Par contre, il est évident qu'un grand équipement, notamment sportif, pourrait porter le nom d'André Gontier. Je n'ai pas à faire publiquement des propositions. Il y a des instances élues pour cela...

Et si on me demandait à quoi je pense, je répondrais que je n'ai à penser à rien. Ce n'est pas mon rôle. Je ne suis plus élu. J'ai seulement beaucoup de reconnaissance et de respect pour ce personnage remarquable que restera à jamais André Gontier. Un homme dont on peut dire qu'il a apporté sa pierre à la construction de la ville du Port. Il mérite la reconnaissance publique.

Pour conclure, je dirais qu'André Gontier a eu une vie politique simple et dense. Il s'est imposé en se battant contre ceux qui l'avaient poussé à se présenter et qui, une fois l'élection faite, ont cherché à le freiner dans son souci de développer sa Ville. En peu de temps, il a

fait beaucoup. De plus, nous le savons tous, il a sacrifié sa vie professionnelle pour remplir ses fonctions électives. Beaucoup ne peuvent pas en dire autant.

Lorsque vendredi dernier, le cortège funéraire est arrivé à la nuit tombée au cimetière de Saint-Joseph où se trouve le caveau de la famille Gontier, le Maire Patrick Lebreton entouré de plusieurs élus de la ville, le dirigeant sportif Goulam Gangate et d'autres Saint-Joséphois étaient là pour saluer une dernière fois l'ancien Maire d'une commune de La Réunion et l'ancien Président de club de foot que restera toujours dans nos mémoires, Dédé Gontier. Très bel hommage de La Réunion à un Réunionnais.

Pour terminer, je me permets cette intrusion dans sa vie de couple : l'amour qui les unissait, son épouse et lui, forçait l'admiration. Pour ma femme et moi, pour d'autres amis aussi, c'était un plaisir de les rencontrer, parfois par surprise, chez lui ou chez nous. Oui, un grand plaisir.

Salut Dédé...

Raymond Lauret

Quand le pétrole nous vient de la mer...

Larges extraits d'un article publié le 10 octobre 2014 par citoyens indignez-vous



Usine BFS à Alicante.

Il y a les énergies fossiles et les énergies renouvelables :

L'énergie fossile désigne l'énergie que l'on produit à partir de roches issues de la fossilisation des êtres vivants : pétrole, gaz naturel et houille. Elles sont présentes en quantité limitée et non renouvelables, Au cours des temps géologiques – qui s'échelonnent depuis 4,5 milliards d'années et se divisent en périodes d'appellations différentes – une petite partie de la biomasse – l'ensemble des matières organiques d'origine végétale - a été enfouie dans le sol, ou s'est déposée sous forme de sédiments au fond des lacs et des océans. Elle s'est ensuite transformée en kérogène, puis en combustibles fossiles : pétrole, gaz naturel ou charbon, à la fois énergies et matières premières..

L'énergie renouvelable est justement celle qui n'est pas fossile, elle provient de sources que la nature renouvelle en permanence, par opposition à une énergie non renouvelable dont les stocks s'épuisent.

Il n'y a donc pas de confusion possible entre les énergies fossiles et les énergies renouvelables, sauf que les unes et les autres nous viennent du soleil. Le pétrole, n'en doutons pas un instant, constitue une énergie fossile. La question que l'on peut

se poser est la suivante : n'y a t'il pas une sorte de pétrole en quantité inépuisable que l'on pourrait fabriquer en grandes quantités, et si identiques au pétrole qu'on pourrait la considérer comme du pétrole ? Cette question hante depuis des années des chercheurs, des inventeurs et des découvreurs.

Pour quelles raisons ?

Parce que l'on sait que le pétrole n'est pas inépuisable, puisque sa quantité est finie : elle ne se renouvelle pas à l'échelle de notre histoire. En outre, il faudra aller le chercher de plus en plus profondément et au moyen de techniques coûtant de plus en plus cher, forcément moins intéressant que le pétrole bon marché et de plus, soumis à la concurrence du renouvelable qui fait l'objet de recherches et d'études qui lui donnent un pouvoir d'attraction de plus en plus grand, que ce soit les énergies pures comme le vent – ou les matières-énergie comme l'éthanol, le diester- un biocarburant pour moteur Diesel issu essentiellement de la transformation des huiles végétales de colza et de tournesol. La question est donc de savoir si le pétrole fossile sera toujours indispensable à

l'homme et le passage obligé de tous les humains, surtout à une période où l'on prend de plus en plus conscience de la gravité du problème du dérèglement climatique que l'on peut imputer aux gaz à effet de serre comme le CO2 et au-delà aux énergies fossiles principalement.

D'où vient le pétrole ?

Le pétrole (hydrocarbure liquide, appelé aussi « huile »), tout comme le gaz naturel, est un combustible fossile qui provient de la décomposition de la matière organique présente en plus ou moins grande concentration dans les sédiments. En pratique, l'enfouissement progressif des sédiments va permettre à la matière organique de lentement se transformer pendant des millions d'années. La question est donc la suivante : peut-on accélérer le processus de décomposition afin d'obtenir rapidement un succédané du pétrole ?

Quelles sont les composants que l'on doit mettre en présence pour obtenir ce produit tellement recherché.

Il faut tout d'abord du dioxyde de carbone CO2 et ce n'est pas ce qui nous manque : il y en a dans l'air, dans les vapeurs issues de la combustion du carburant, dans les fumées qui s'échappent des cheminées des usines polluantes ; l'activité humaine en produit énormément...

Il faut de la biomasse : Or, dans la mer il ne manque pas d'algues et celles-ci ont de nombreuses qualités du point de vue de leur culture : elles croissent très vite, sont emplies de graisses, une source d'énergie potentielle, et elles consomment du gaz carbonique, combattant ainsi le réchauffement du climat.

Il faut enfin de l'énergie solaire et nous en avons pour un bon bout de temps encore.

La découverte d'un Français résidant à Alicante en Espagne

Ingénieur en thermodynamique de formation, Bernard Mougin débute sa carrière au sein de l'entreprise

familiale spécialisée dans la construction de centrales thermiques et d'usines de distillerie en France, en Allemagne, en Turquie et au Moyen-Orient.

Il poursuit sa carrière au sein de Thomson-CSF dans la défense et l'ingénierie des systèmes avant de rejoindre North Atlantic Group, une entreprise de maintenance et d'ingénierie dans le domaine de l'aviation dont il assurera la direction du développement. Parmi ses projets de recherches basés sur l'étude des phénomènes électromagnétiques terrestres, il est notamment à l'origine des brevets « phénomène d'ionisation en milieu subaquatique » et « contrôle des champs magnétiques artificiels ». Avec une équipe de scientifiques et d'ingénieurs et le soutien des universités espagnoles d'Alicante et de Valence, il conçoit et développe le premier « procédé de conversion énergétique accélérée » qui permet de valoriser les émissions industrielles de CO₂ en un pétrole de qualité, similaire au pétrole d'origine fossile et il fonde, pour ce faire, l'entreprise BSF.

Fabrication d'un pétrole en 48 heures

Élaboré à partir des émissions de CO₂ des industries dites polluantes telles les cimenteries, les déchetteries, les centrales thermiques ou encore les raffineries, le pétrole bleu tel que nommé par BSF est produit directement sur place ou, selon les options retenues, sur un site distant de transformation.

Alors que le pétrole d'origine fossile a nécessité des millions d'années pour se former à la suite d'un long et complexe processus de sédimentation, 48 heures suffisent à produire ce pétrole. Il faut en effet près de 24 heures pour obtenir le gisement de biomasse et autant pour en extraire le pétrole. Les installations fonctionnent 24 heures sur 24 pour permettre l'absorption massive du CO₂ par les algues et assurer une production en continu du pétrole.

L'usine de production à Alicante

Inspiré du processus naturel de formation du pétrole d'origine fossile, le procédé développé capture les rejets industriels de CO₂ pour les transformer en un pétrole de qualité similaire au pétrole d'origine fossile (norme IFT), mais sans métaux et offrant les mêmes possibilités de produits dérivés (plastiques, polymères...)

À l'heure où les capacités de régénération de la planète semblent dépassées, cette percée technologique



Dans ces cylindres, un pétrole fabriqué en 48 heures.

se révèle être une solution de premier plan pour éliminer les rejets industriels de CO₂, répondre aux objectifs de lutte contre le réchauffement climatique et réduire la vulnérabilité énergétique des pays vis-à-vis des hydrocarbures.

Le procédé de synthèse breveté et développé par BSF s'inspire du processus naturel à l'origine de la formation du pétrole d'origine fossile. Il utilise des éléments comme l'énergie solaire (comme source principale d'énergie), la photosynthèse et les champs électromagnétiques associés aux propriétés organiques du phytoplancton (micro-algues marines) pour convertir le CO₂ issu des émissions industrielles, en une biomasse puis en un pétrole artificiel similaire au pétrole fossile, sans soufre et sans métaux lourds, en quelque sorte un pétrole propre !

Des atouts environnementaux prêtés à l'invention de BSF

Les avantages de la technologie BSF et de son pétrole artificiel selon les dires de la compagnie semblent intéressants :

- Un pétrole propre sans soufre, ni métaux lourds donc plus facilement biodégradable que le pétrole d'origine fossile... et consommateur d'importantes quantités de Co₂ pour sa fabrication, au total un carburant positif en ce qui concerne le bilan carbone.

- des bâtiments de faible encombrement favorisant une installation

proche des usines à dépolluer,

- Une consommation en eau qui requiert 0,1 litre d'eau pour produire 1 litre de pétrole quand il faut 1000 litres d'eau d'arrosage pour obtenir un litre de diester à base de colza ou de tournesol,

- une production de biomasse sans prélèvement sur l'alimentation humaine ou animale,

- des usines qui recyclent leurs rejets et prélèvent les besoins énergétiques sur leur production.

Où en est-on aujourd'hui ?

On n'en parle pas vraiment dans l'actualité. On suppose que le procédé est au point. On sait que des compagnies pétrolières comme la principale compagnie du Brésil auraient acheté une usine clefs en mains. Compte tenu du calendrier communiqué par BSF il devrait à l'heure actuelle y avoir un certain nombre d'usines de ce type dans le monde. Il est certain qu'avec les océans et si ce projet se réalise ce n'est pas demain qu'il manquerait du pétrole et qui plus est du pétrole propre apte à capter du gaz carbonique en grandes masses, ce qui ne manque pas d'intérêt pour le monde.

Oté

Konm si in pé la pèr antan la vwa di pèp !

Lo 25 zanvié lo pèp grèk la voté, boudikont zot la vot pou ki mèt in laré èk la politik lostérité banna té i aminn sirtou èk sak lorop té i obliz a zot fé. In ot gouvèrman lé an plas é dopi sin mwa tout i mèt la min pou sèy trouv in solisyon pouk lo péi i pran in pé lèr é sirtou pou partaz-partaz in pé sak néna, pa pou partaz la mizèr konm i fé ziska zordi, plito pou in pé plis dé zistis dizon. In boug i tyinbo guidon, sanm pou mwinn li tyinbo byin minm, la manière li tyinbo i kontrayé lorop i prétan.

Lorop i vé kontinié konm avan. Pou li zéléksyon zanvié i kont pa, li kontinié èk lostérité minm, li vé tay ankor dan la rotrèt, bann fonksyonèr grèk i dwa ropas a la kèss, tanka drwa travay parl pi, i vé goumant la TVA si manzé é an minm tan i di i fo bèss in pé zinpo pou in pé pétèt minm i domann pou siprim tout. Sanm pou mwinn, konm i prézant a nou tousala lé konm si i vé bat bann grèk déor, an déor lérop. Dopli dé zour shakinn i avans son solisyon pou bann grèk.

Néna moun in pé rokin i di konm sa si la grèss i gingn pi payé, fou déor, pèrd pi lo tan èk sa. Dot in pé pli séryé i domann éfass la dèt vik pou zot la grèss i nyabou zamé ranbours tout. Dikou lo promié miniss la grès la trouv lo solisyon, li mèt sa rant la min son pèp, li di pou rézon sé lo pèp ki desid, sé lo pèp lo souvrin. Ki pé di mié ? Ki pé fé mié ? A nou osi nou néna sizé pou mèt dan la min lo pèp. Konm si in pé la pèr antann la vwa di pèp !

Justin